

Communiqué de presse

Paris (France) – Le 1^{er} juillet 2020 à 12h00

Placement en redressement judiciaire

Le Groupe Ymagis (FR0011471291, MAGIS, PEA-PME, TECH 40), spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, ayant pris la décision de se placer sous la protection de la justice commerciale, le Tribunal de Commerce de Paris a décidé aujourd'hui l'ouverture d'un redressement judiciaire à son bénéficiaire et fixé à six mois la période d'observation.

L'activité du groupe Ymagis étant presque intégralement tournée vers le cinéma, l'arrêt total des salles en France et ailleurs causé par le COVID-19 a eu un impact très fort sur son activité, qui a subi un brusque arrêt durant près de 3 mois. Alors que le secteur du cinéma ne reprend que très progressivement ses activités, Ymagis s'est vu refuser un prêt garanti par l'État (PGE) par ses banques. Ymagis remplissait pourtant tous les critères d'attribution pour un PGE, mais la récente restructuration de sa dette financière a joué en sa défaveur, les banques refusant après cette période d'apporter au groupe un appui financier nécessaire. Devant le refus persistant des banques de lui accorder un PGE, Ymagis a recherché d'autres solutions durant plusieurs semaines, y compris en menant des discussions avec des investisseurs en fonds propres, mais aucune des solutions étudiées n'a permis d'aboutir à un résultat assurant l'avenir du groupe dans un délai compatible avec ses besoins.

Avant la pandémie du COVID-19 le groupe bénéficiait d'une exploitation profitable avec un EBITDA positif de 8 millions d'euros en 2019 et un bon début d'année 2020.

En l'absence du soutien financier indispensable que représente un PGE, le groupe est aujourd'hui pris en étau entre d'une part les importantes commandes auprès de ses fournisseurs réalisées du fait d'un bon début d'année 2020 et d'autre part les faibles rentrées d'argent dues à l'arrêt sur plusieurs mois puis au lent redémarrage de l'activité de ses clients.

Dans cette conjoncture économique inédite et en l'absence de PGE, le groupe ne peut faire seul face à ses besoins.

La Direction du groupe a donc pris la décision de gestion de placer sous la protection du tribunal de commerce de Paris la holding du groupe, Ymagis SA qui porte la dette financière, ainsi que les sociétés CinemaNext France, Ymagis Engineering Services, Eclair Digital Service, Eclair Media et Vilette Virtual. Les autres entités du Groupe Ymagis ne sont quant à elles pas concernées par la procédure et poursuivent leur activité en dehors de toute procédure. En particulier, toutes les entités dépendant de CinemaNext SA (Belgium), toutes les entités des business units « Eclair Theatrical Services », « Eclair Versioning & Accessibility » et « Eclair Préservation » restent in bonis et poursuivent leur activité sans impact des procédures ouvertes. En parallèle, le groupe a initié une procédure aux États Unis (« Chapter 15 ») afin de protéger ceux de ses contrats qui sont placés sous le droit américain.

La décision de solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire a reçu un avis favorable de l'unanimité des représentants du personnel des sociétés concernées réunis en CSE. Une période d'observation de six mois a été décidée par le tribunal, durant laquelle l'activité se poursuivra sans changement pour l'entreprise.

Avec le concours de Maître Carole Martinez et de Maître Jonathan El Baze, administrateurs judiciaires nommés par le tribunal dans son jugement, la Direction d'Ymagis s'attachera à examiner toutes les solutions permettant de garantir l'intégrité du groupe et le maintien des emplois.

A PROPOS DU GROUPE YMAGIS

Ymagis est le spécialiste européen des technologies numériques pour l'industrie du cinéma. Fondé en 2007, le Groupe, dont le siège social est à Paris, est aujourd'hui présent dans 22 pays avec 750 collaborateurs et se structure autour de 4 Business Units : CinemaNext pour les activités de services aux exploitants cinématographiques (ventes et installation, solutions logicielles, support technique/NOC et consulting), Eclair pour les activités de services de contenus (post-production, acheminement cinémas, distribution numérique, multilingue et accessibilité, restauration et préservation), Virtual Print Fee (VPF) pour les solutions de financement et « Autres activités » (réalité virtuelle). Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.ymagis.com

YMAGIS est coté sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC Small, CAC Mid and Small et CAC All-Tradable.

GROUPE YMAGIS

Jean Mizrahi, Président
Tél. : +33 (0)1 75 44 88 88
investisseurs@ymagis.com

Louis Sylvestre
Tél. : +33 (0)6 24 31 06 76
louis.silvestre@corpcom.fr

